



Aider les forêts ? Plus simple qu'on ne pense...

N'achetez pas n'importe quel bois. Les propriétaires et négociants de bois ne sont pas les seuls à contribuer à la protection de l'environnement. Vous aussi pouvez agir pour protéger les forêts.

- Achetez uniquement du bois durable labellisé. Renseignez-vous auprès de votre marchand de bois, entrepreneur ou architecte.
- Evitez d'opter pour d'autres matériaux, tels le PVC ou l'aluminium. Rien ne vaut en effet les matériaux écologiques. La production de bois nécessite :
 - 4 fois moins d'énergie que la production de béton
 - 60 fois moins d'énergie que la production d'acier
 - 130 fois moins d'énergie que la production d'aluminium
- Ne gaspillez pas le bois et le papier (recyclage, réutilisation...)

Si vous optez pour du bois durable, vous avez principalement le choix en Belgique entre deux labels, à savoir le FSC et le PEFC. Tous deux sont une garantie de bois provenant de forêts gérées de manière durable.



Pour plus informations

Asbl Fair Timber/ FSC Belgique

Dutselhoek 47
3220 Holsbeek
Tél : 016 226 137
Fax : 016 308 366
E-mail : info@fair-timber.be
Site web : www.fair-timber.be



PEFC Belgique

Galerie du centre, bloc 2
1000 Bruxelles
Tél : 02 223 44 21
Fax : 02 223 42 75
E-mail : info@pefc.be
Site web : www.pefc.be



Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et de l'Environnement

Place Victor Horta 40 boîte 10
1060 Bruxelles
Tél : 02 524 96 55
E-mail : environment@health.fgov.be
Site web : www.health.fgov.be



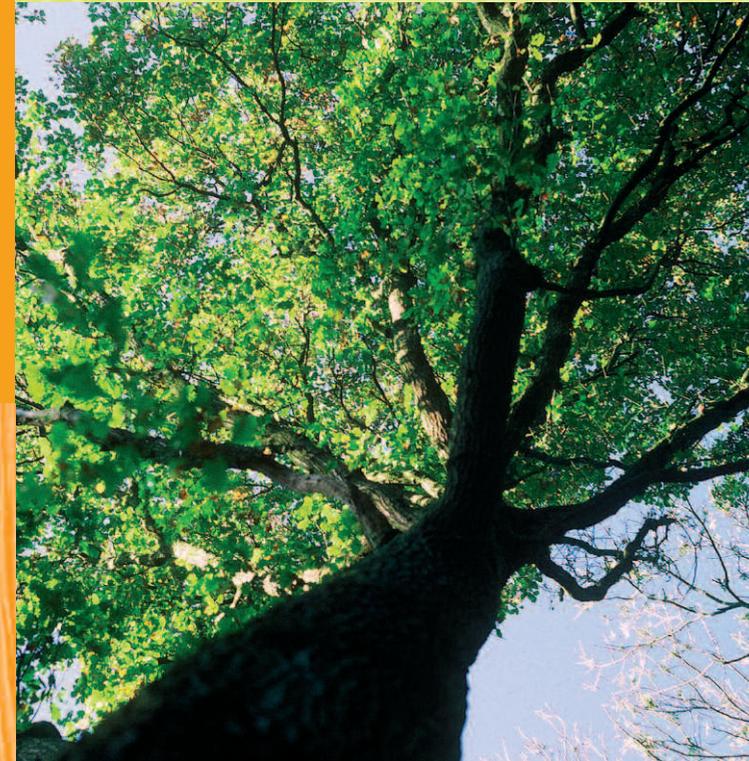
Ce dépliant a été réalisé avec les contributions de asbl Fair Timber et PEFC Belgique.

.be

FSC et PEFC: le bois certifié!

Un petit conseil avant d'acheter?

e.r. Dirk CUYPERS, Place Victor Horta 40 boîte 10, 1060 Bruxelles. Mise en page: www.impressantplus.be



Les forêts : d'un intérêt vital !

- Les forêts émettent de l'oxygène et absorbent les gaz à effet de serre nocifs, tel le CO₂.
- Les forêts font vivre des millions de personnes : elles sont essentielles pour fournir alimentation, bois de chauffage et de construction.
- Les forêts ne sont pas indispensables qu'aux hommes, elles abritent également deux-tiers des animaux terrestres.

Les arbres qui cachent la forêt

Les forêts sont en danger. Elles sont brûlées pour en faire des terres arables (par exemple au Brésil) ou coupées pour l'industrie du bois. Tant les forêts tropicales d'Afrique que nos forêts de feuillus sont abattues massivement.

Est-ce une raison pour ne plus utiliser du bois ? Certainement pas ! Le bois est la solution la plus écologique qui soit et est à préférer à d'autres alternatives, pour autant que la coupe se fasse de manière responsable et durable. C'est pour cette raison qu'un label de certification a été instauré.

CERTIFICATION FORESTIERE : trois « plus »

- 1 Il est tenu compte de la richesse biologique des forêts.
- 2 Les droits des populations locales et des travailleurs forestiers sont respectés.
- 3 La gestion forestière est économiquement viable.





FSC = organisation

Le **Forest Stewardship Council** est une organisation internationale qui a été fondée en 1993 et qui œuvre pour une gestion forestière sociale, écologique et économiquement viable.

FSC = label

Un label FSC garantit que vous avez acheté un produit provenant d'une gestion forestière responsable.

COMMENT FONCTIONNE LE FSC ?

Certification forestière

Les principes et critères FSC pour une gestion forestière responsable sont en permanence adaptés jusque dans les moindres détails à la situation locale. La forêt vierge brésilienne diffère en effet à de nombreux points de vue d'une forêt finlandaise. Le propriétaire forestier qui souhaite obtenir une certification doit faire réaliser un audit par un organisme de contrôle indépendant.

Tout s'enchaîne !

Chain-of-Custody : un contrôle à chaque étape

La chaîne de contrôle dite 'Chain-of-Custody' permet de tracer le trajet du bois, de la forêt certifiée FSC au consommateur. Toute la filière du bois (scierie, importateur, négociant...) est contrôlée par un organisme indépendant avant de recevoir un certificat 'Chain-of-Custody'. C'est une condition sine qua non pour vendre des produits labellisés FSC.



FSC : 10 principes et critères

- 1 L'aménagement forestier doit respecter les lois nationales, les traités internationaux et les principes et critères du FSC.
- 2 La sécurité foncière et les droits d'usage à long terme sur les terres et les ressources forestières doivent être clairement définis, documentés et légalement établis.
- 3 Les droits légaux et coutumiers des peuples indigènes à la propriété, à l'usage et à la gestion de leurs territoires et de leurs ressources doivent être reconnus et respectés.
- 4 La gestion forestière doit maintenir ou améliorer le bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des communautés locales.
- 5 La gestion forestière doit encourager l'utilisation efficace des multiples produits et services de la forêt pour en garantir la viabilité économique.
- 6 Les fonctions écologiques et la diversité biologique de la forêt doivent être protégées
- 7 Un plan d'aménagement décrivant clairement les objectifs poursuivis et les moyens d'y parvenir doit être établi.
- 8 L'impact de la gestion forestière doit être suivi de près.
- 9 Les forêts à haute valeur pour la conservation doivent être maintenues (p.ex : les forêts dont la richesse biologique est exceptionnelle ou qui présentent un grand intérêt culturel ou religieux). La gestion de ces forêts doit être fondée sur le principe de précaution.
- 10 Les plantations représentent un complément aux forêts naturelles, mais ne peuvent pas les remplacer. Elles permettent de réduire la pression exercée sur les forêts naturelles et de promouvoir leur restauration et leur conservation. Les principes 1 à 9 sont également d'application pour les plantations.

A QUOI RECONNAÎT-ON LE BOIS FSC ?

- Le logo FSC est imprimé, collé ou brûlé dans le bois. Ceci n'est cependant pas obligatoire.
- Le code FSC est clairement mentionné sur la facture, en même temps que le code Chain-of-Custody (par exemple SKAL-COC-362).

OÙ ACHETER DU BOIS FSC ?

Vous cherchez du mobilier de jardin, du bois pour vos terrasses, vos sols, fenêtres, toitures, façades ou panneaux labellisés FSC ? Dans ce cas, consultez le site web www.wvf.be/fsc Vous y trouverez des adresses intéressantes en Belgique, ainsi que le nom des fournisseurs de produits FSC et une base de données des essences de bois disponibles.



PEFC

Le PEFC, le programme d'agrément de certificats forestiers (**P**rogramme for the **E**ndorsement of **F**orest **C**ertification schemes), a été fondé en 1999 sur l'initiative de propriétaires forestiers de divers pays européens.

Le système de certification PEFC est devenu en quelques années le système de certification forestière le plus important en termes de superficie.

COMMENT FONCTIONNE LE PEFC ?

Dans la forêt

Le PEFC fixe des règles dont le respect est contrôlé sur place par des audits indépendants. Les critères visent à garantir un équilibre entre les trois fonctions de la forêt (sociale, écologique et économique). Pour ce faire, une collaboration étroite avec les associations de protection de l'environnement, les scientifiques, les industriels, les consommateurs et les pouvoirs publics est essentielle.

De la forêt au consommateur

Chaque entreprise qui souhaite vendre des produits labellisés PEFC met en place une chaîne de contrôle qui permet de tracer l'origine du bois durable (Chain of Custody).

PEFC : 6 critères

- 1 La gestion forestière tend à conserver et améliorer de manière appropriée les ressources forestières et leur contribution aux cycles mondiaux du carbone.
- 2 La gestion forestière tend à maintenir la santé et la vitalité des écosystèmes forestiers.
- 3 Les fonctions de production des forêts sont maintenues et encouragées.
- 4 La diversité biologique des systèmes forestiers est maintenue et améliorée.
- 5 La priorité est donnée au maintien et à la protection des fonctions de la gestion des forêts (notamment eau et sols).
- 6 La gestion forestière respecte d'autres bénéfiques et conditions socio-économiques.



A QUOI RECONNAÎT-ON LE BOIS PEFC ?

- Le logo PEFC est généralement gravé ou imprimé sur le produit, mais cela n'est pas toujours obligatoire.
- Le logo PEFC est imprimé sur l'étiquette (chaises et tables, par exemple).
- Si le logo n'est pas appliqué directement sur le produit (par exemple lorsqu'il s'agit d'un élément de construction), la facture indique qu'il s'agit d'un produit certifié. Le numéro de certification de l'entreprise doit également être mentionné (par exemple CTIB-TCHN 0598).

OÙ ACHETER DU BOIS PEFC ?

Si vous êtes à la recherche de bois PEFC pour une application, un type de bois ou un fournisseur donné, consultez la banque de données interactive <http://www.pefc.be/fournisseurs>

